

SEANCE PLENIERE DU 7 DECEMBRE 2020

Innovation et transition énergétique : faire du Rhin supérieur une région modèle en Europe

Lors de sa séance plénière du 7 décembre 2020 et sur proposition de la commission Agriculture – Environnement – Climat – Energie, le Conseil Rhélan :

1. rappelle la nécessité de mettre en œuvre le « Projet de territoire » pour la région de Fessenheim, signé en février 2019 par les partenaires publics français et allemands afin de soutenir la création d'emplois, l'amélioration des liaisons de transport et de la mobilité en général ainsi que la promotion des énergies renouvelables et des innovations pour la protection du climat et des espèces ;
2. salue la mise en place du « Bureau exécutif pour l'avenir du territoire de Fessenheim » devant accompagner la mise en œuvre du « Projet de territoire » ;
3. souhaite que le démantèlement de l'ancienne centrale nucléaire de Fessenheim ainsi que l'évacuation et le stockage des déchets et combustibles, s'organisent en sécurité et avec un impact carbone le plus faible possible ;
4. demande de plus amples informations sur le projet de « *centre d'excellence du démantèlement nucléaire, s'appuyant sur un Technocentre pour le recyclage des matériaux métalliques très faiblement radioactifs* » annoncé par le gouvernement français (communiqué du Ministère de la transition énergétique du 21 février 2020) ;
5. sera particulièrement attentif aux conséquences environnementales d'une nouvelle activité industrielle issue de la déconstruction des installations nucléaires ;
6. sollicite un véritable plan de diversification énergétique à l'échelle trinationale suite à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. A ce titre, le Conseil Rhélan invite les autorités françaises, allemandes et suisses compétentes à établir un diagnostic partagé sur les besoins liés à l'approvisionnement énergétique à moyen et long terme du Rhin supérieur et des régions voisines (lieux, capacité, sources d'énergies primaires potentielles...).

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
 - au Ministère de la Transition écologique
 - aux députés de l'Assemblée nationale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Préfecture de la Région Grand Est
 - à la Région Grand Est
 - à la Collectivité européenne d'Alsace
- en Allemagne :
 - au Gouvernement fédéral
 - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
 - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
 - aux députés du Bundestag issus de l'espace du Rhin supérieur
- en Suisse :
 - au Conseil fédéral
 - aux membres de l'Assemblée fédérale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande
 - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemande
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)